Wittenheim
Ville d'ambition

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n° 116/2026

Arrêté du Maire rapportant la délégation de fonction et de signature de Madame Joëlle SCHNITZLER, Adjointe au Maire

LE MAIRE DE LA VILLE DE WITTENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confie au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

VU les articles L2122-18, L 2122-20, L2123-20 et suivants, L.2123-21 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 au cours de laquelle Monsieur Mathieu NICO a été désigné en qualité de Maire et Madame Joëlle SCHNITZLER a été désignée en qualité d'Adjointe au Maire,

VU l'arrêté de délégation n° 55/2026 en date du 16 avril 2026, portant délégation de fonction et de signature à Madame Joëlle SCHNITZLER,

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints au Maire ;

CONSIDERANT que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

CONSIDERANT que la rupture du lien de confiance indispensable à l'exercice des délégations consenties par le Maire est de nature à compromettre le bon fonctionnement de l'administration communale et ne permet plus le maintien desdites délégations ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal n° 55/2026 en date du 16 avril 2026, portant délégation de fonction et de signature à Madame Joëlle SCHNITZLER, Adjointe au Maire, est abrogé.

Article 2 : Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le retrait de délégation entraîne la cessation du versement de l'indemnité de fonction attachée aux missions déléguées.

Article 3 : Le Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés, publié sur le site internet de la Ville et transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Comptable de la Commune,

- Monsieur le Procureur de la République,
- Madame Joëlle SCHNITZLER.

Fait à WITTENHEIM, le 26 octobre 2026

LE MAIRE

Mathieu NICO

MAIRIE DE WITTENHEIM (Haut-Rhin)

Notification à Madame Joëlle SCHNITZLER le : Signature :

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 27/10/2026 et de sa date de publication sur le site internet de la Ville.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.